

COMITE NATIONAL DE L'EAU

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2015

AVIS SUR L'EVOLUTION DE LA COMPOSITION DU COLLEGE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES DES INSTANCES DE BASSIN

DELIBERATION N° 2015-17

Le Comité National de l'Eau,

Ayant pris connaissance de l'évolution du paysage institutionnel découlant de l'acte III de la décentralisation et des conclusions de la mission commandée par la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie à Monsieur Claude Miqueu, lors de sa séance du 8 octobre 2015 ;

Ayant pris connaissance des conclusions du groupe de travail, constitué en son sein, chargé d'examiner les impacts de la réforme territoriale sur les instances de bassins et de proposer des scénarios d'évolution s'agissant du collège des élus ;

Prend acte du renforcement du rôle des régions et des EPCI-FP dans le domaine de l'environnement, et de l'eau en particulier ;

Souligne que l'intervention complémentaire de l'ensemble des échelons de collectivités reste essentielle dans la mise en œuvre de la politique de l'eau ;

Constate la nécessité de faire également évoluer la composition du collège des collectivités territoriales des six comités de bassins métropolitains (hors Corse) et des conseils d'administration des agences de l'eau, afin de tenir compte de la nouvelle organisation des collectivités à la suite de l'acte III de décentralisation ;

Fait siennes les recommandations du groupe de travail ;

Encourage le Groupe de Travail ad hoc du CNE à poursuivre ses réflexions, en suivant ces recommandations, de manière à aboutir à une mise en œuvre effective de cette réforme avant le prochain renouvellement de la présidence des Comités de bassin (juillet 2017).